

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 1062 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances .

n° 1062

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 octobre 1939

Numéro JO
n° 515 du 31/10/1939

Date du numéro
31 octobre 1939

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le radiogramme ministériel circulaire n° 42 du 3 septembre 1939.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Est promulgué à la Côte française des Somalis : — le décret du 2 septembre 1939 étendant aux fonctionnaires employés et agents rétribués sur les budgets oénéraux, locaux et spéciaux des colonies, pays de protectorat français et territoires sous mandat relevant du Ministère des colonies les dispositions des décrets du 29 juillet 1939 relatifs à la solde du personnel rappelé sous les drapeaux.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregisté et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert DESCHAMPS.